

NATIONS UNIES



**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

UN LIBRARY

*TRENTE-HUITIÈME ANNÉE*

MAI 1983

UN/SA COLLECTION

**2436<sup>e</sup>** SÉANCE : 18 MAI 1983

NEW YORK

---

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2436).....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Lettre, en date du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité (S/15746).....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2436<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 18 mai 1983, à 10 h 30.

Président : M. UMBA di LUTETE (Zaïre).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2436)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité (S/15746).

La séance est ouverte à 11 h 25.

### Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité (S/15746)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à cette question [2431<sup>e</sup> à 2435<sup>e</sup> séances], j'invite le représentant du Honduras à prendre place à la table du Conseil. J'invite également les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Colombie, du Congo, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Espagne, de l'Ethiopie, de la Grenade, du Guatemala, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mali, de Maurice, du Mexique, de l'Ouganda, du Panama, de la République arabe syrienne, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran, de Sao Tomé-et-Principe, des Seychelles, du Venezuela et du Viet Nam à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ortez Colindres (Honduras) prend place à la table du Conseil; M. Sahoun (Algérie), M. Muñiz (Argentine), M. Albán Holguín (Colombie), M. Mangouta (Congo), M. Zumabado Jiménez (Costa Rica), M. Roa-Kourí (Cuba), M. Rosales-Rivera (El Salvador), M. de Piniés (Espagne), M. Ibrahim (Ethiopie), M. Taylor (Grenade), M. Quiñones-Amézquita (Guatemala), M. Treiki

(Jamahiriya arabe libyenne), M. Traoré (Mali), M. Maudave (Maurice), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Otunnu (Ouganda), M. Ozores Typaldos (Panama), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Vongsaly (République démocratique populaire lao), M. Rajae-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Cassandra (Sao Tomé-et-Principe), Mme Gonthier (Seychelles), M. Martini Urdaneta (Venezuela) et M. Le Kim Chung (Viet Nam) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Grèce et de la République dominicaine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Dountas (Grèce) et M. Knipping Victoria (République dominicaine) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. MUÑIZ (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, je vous remercie, et remercie également les autres membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné l'occasion de participer au débat. Je vous félicite également pour votre élection au poste élevé de Président du Conseil et je suis certain que grâce à votre expérience et à vos compétences nos travaux connaîtront une conclusion satisfaisante.

5. Les orateurs qui m'ont précédé à cette session du Conseil, qui a été demandée par le Gouvernement du Nicaragua, ont mis en garde contre les dangers pouvant découler d'une nouvelle aggravation de la situation en Amérique centrale. Cette situation se caractérise en particulier par la déstabilisation politique, la violence et l'hostilité entre des pays frères. L'aggravation de la tension et la dégradation manifeste du climat politique mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

6. On ne peut laisser la région centraméricaine se transformer en une nouvelle zone de conflits chroni-

ques comme ceux qui affectent le monde actuel. Il est évident que la sécurité internationale est un élément fondamental des relations internationales et qu'en conséquence elle est liée aux problèmes qui se posent en Amérique centrale. Toutefois, pour les pays de la région, la sécurité n'est pas simplement une notion militaire: elle a avant tout une dimension économique et sociale.

7. L'Argentine estime que les causes profondes de la crise résident aussi bien dans des situations politiques et socio-économiques anachroniques qui ont éliminé la justice en tant que principe directeur de la coexistence, que dans les violations persistantes du principe de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autres Etats. Fidèle à sa politique traditionnelle, mon pays renouvelle son attachement sans réserve au plein respect de ces principes consacrés par le droit international, lequel est absolument indispensable à l'entente politique entre les pays.

8. Nous estimons que la situation examinée par le Conseil montre clairement que le principe de la non-intervention revêt dans le cas présent une importance toute particulière. L'Amérique latine est un continent qui s'efforce de parvenir à une indépendance véritable, de rechercher le développement et le perfectionnement de ses institutions et qui souhaite assurer le progrès économique et social de ses peuples. A l'heure actuelle, c'est précisément en Amérique centrale que l'on perçoit le mieux les difficultés auxquelles se heurent ces efforts.

9. Il n'est guère encourageant de noter qu'en dépit de la volonté renouvelée d'y parvenir et des efforts entrepris par le Groupe de Contadora pour trouver des formules en favorisant l'ouverture, le dialogue n'aït pas encore été rendu possible.

10. Le 18 avril, à l'occasion des consultations qui ont eu lieu à Panama entre les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama, du Venezuela et ceux de l'Amérique centrale, le Ministre des relations extérieures et du Culte de mon pays a adressé un message au Ministre des relations extérieures du Panama réaffirmant, au nom du Gouvernement argentin, notre adhésion aux principes énoncés dans le bulletin d'information de Contadora, du 9 janvier<sup>1</sup>, et à toutes les mesures adoptées depuis lors pour favoriser la recherche d'une solution pacifique des conflits en Amérique centrale, conflits qui nous préoccupent tous.

11. Comme il ressort du bulletin d'information sur les réunions tenues à Panama les 20 et 21 avril [S/15727, annexe], les Ministres des relations extérieures d'Amérique centrale ont convenu d'entreprendre un effort commun pour amorcer un dialogue et ont confirmé que la responsabilité de parvenir à des accords propres à garantir une paix durable et stable incombe "principalement" aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes.

12. Lors des réunions des 11 et 12 mai, les membres du Groupe de Contadora ont lancé un appel pour que soient renforcés les principes devant régir la conduite des Etats sur le plan international et ont, une fois encore, exhorté les pays d'Amérique centrale à contribuer à l'objectif de paix en faisant preuve, à cette fin, de la volonté politique de trouver un moyen d'assurer le dialogue et la compréhension pour venir à bout de leurs différends actuels. C'est dans une grande mesure de cette attitude constructive et ouverte que dépend le succès des efforts de paix. Pour atteindre ces objectifs, ils ont officiellement invité les cinq ministres des relations extérieures d'Amérique centrale à tenir une réunion de travail à Panama, du 28 au 30 mai.

13. Nous estimons qu'il n'est pas possible de retarder davantage le règlement pacifique du conflit qui afflige nos frères d'Amérique centrale.

14. La responsabilité de cette solution incombe à tous : aux grandes puissances qui doivent faire un effort efficace et sincère en vue d'appuyer les initiatives de paix; aux autres Membres de l'Organisation mondiale; et, au premier chef, aux pays d'Amérique centrale dont les déchirements incessants, provoqués par une lutte qui augmente les souffrances de leurs peuples et les sacrifices imposés à ceux-ci, doivent cesser afin qu'ils puissent se développer dans la liberté et le respect total de leur identité nationale.

15. A cet égard, nous soulignons une fois encore l'attitude noble et fraternelle des pays membres du Groupe de Contadora, dont le souci de trouver une solution définitive aux conflits qui afflagent les peuples d'Amérique centrale mérite d'être appuyé sans réserve et le plus largement possible. L'Argentine saisit cette occasion pour renouveler son plein appui à ces initiatives et son engagement sans réserve aux efforts de paix.

16. Nous sommes certains que ces objectifs seront atteints et qu'ainsi il sera possible de réduire les tensions et d'instaurer un climat permanent de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Etats.

17. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

18. M. GAYAMA (Congo) : Monsieur le Président, il m'est très agréable de saluer en l'éminent représentant du Zaïre que vous êtes, le digne Président du Conseil de sécurité qui n'a cessé de déployer, depuis pratiquement le début de ce mois, une activité intense en rapport direct avec les temps incertains que nous vivons et qui, de façon pressante, sollicitent le concours plus que jamais nécessaire du Conseil. Les qualités qui vous sont unanimement reconnues ne sont pas pour étonner un représentant de la République populaire du Congo qui sait pertinemment que vous avez déjà eu à les faire valoir plus d'une fois dans les rapports entre nos deux pays frères, lorsque vous étiez à la tête de la diplomatie zaïroise.

19. Qu'il me soit également permis de présenter mes félicitations à Mme Kirkpatrick, la représentante des Etats-Unis, pour la manière efficace dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

20. Je voudrais, de même, m'acquitter d'un devoir important : saluer la mémoire de M. Tsogtyn Narkhuu, représentant de la Mongolie, qui nous a quittés il y a quelques jours, en laissant un grand vide dans le cœur de tous ceux qui, ici à l'Organisation des Nations Unies, respectaient son éminente personnalité et admiraient à travers son sens profond des relations humaines son grand talent de diplomate. Puissent ces quelques mots constituer, pour la famille éprouvée ainsi que pour les collaborateurs du défunt, l'expression de la sympathie militante de tous les membres de la mission du Congo.

21. En se débarrassant, il n'y a pas si longtemps, de la sinistre dictature de Somoza, le peuple du Nicaragua — et nous avec lui — ne s'imaginait pas que des somozistes nostalgiques pourraient avoir assez d'audace pour empêcher le peuple nicaraguayen de panser ses blessures et de s'atteler sans détour à l'œuvre exaltante de reconstruction nationale. Pour cela, il aurait fallu compter sans la complaisance active de certains voisins hostiles par principe à tout ce qui a trait à un changement radical dans le domaines politique, économique et social.

22. Placée dans le contexte américain en général, la révolution sandiniste, comme hier celle de Cuba, ne pouvait d'aucune façon plaire à l'administration républicaine d'une superpuissance voisine, qui n'a pas fait mystère de ses options en faveur des forces de la réaction et du conservatisme et qui a, plus d'une fois, indiqué sa détermination résolue de harceler tous les adeptes du changement dans cet hémisphère.

23. Une telle situation n'est pas seulement lourde de conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales; elle introduit les germes de perpétuelle suspicion, davantage de nature à exacerber la méfiance qu'à créer un climat de confiance pourtant désiré, nous en sommes persuadés, par les peuples concernés eux-mêmes.

24. Dans le simple but de souscrire à des propositions de règlement déjà évoquées dans cet hémicycle, la délégation congolaise voudrait résumer son intervention de ce jour en un simple appel : appel au respect des normes du droit international, seul moyen de garantir la coexistence pacifique et l'harmonie des régimes et des Etats; appel à la concertation et au règlement pacifique des différends en tant que mécanisme clef de sauvegarde du principe de bon voisinage. En effet, le respect des normes du droit international demeure bien la garantie fondamentale sans laquelle les différences d'options politiques, de dimensions ou de puissance économique ou militaire constituerait en soi des éléments de discorde plutôt que de complémentarité.

25. Il n'est pas vain de souligner à cet égard la convergence des approches prévalant entre le mouvement des pays non alignés et d'autres instances internationales telles que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. Une telle convergence découle tout simplement de la conviction, partagée par la plupart des pays, qu'il est fondamental, non seulement de veiller au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des autres Etats, sans ingérence aucune dans leurs affaires, mais également de s'appliquer à ne pas faire usage de la force comme moyen de règlement des problèmes. Dans ce contexte, il est encore plus douteux de considérer l'agression — ou l'attaque prémeditée — comme moyen privilégié d'établir un système de valeurs et de relations durables et saines.

26. Dans le cas d'espèce, ma délégation n'hésite pas à dire que l'on a affaire à un complot bien ourdi, destiné à qualifier d'agresseur le Nicaragua, pourtant soumis à diverses formes de harcèlements destinés tout simplement à distraire ce pays de ses tâches prioritaires pour l'entraîner dans des actes de diversion propices aux ennemis de son option.

27. Lorsqu'en mars dernier, ce même Conseil s'était réuni pour examiner la situation issue d'une semblable crise, mon gouvernement n'avait pas caché son indignation. Le Ministère congolais des affaires étrangères dénonçait alors, le 24 mars, les menées subversives impérialistes contre le peuple du Nicaragua et condamnait énergiquement les actes machiavéliques de sabotage et l'acharnement impérialiste contre ce pays. Dans cette déclaration, mon gouvernement affirmait son soutien indéfectible au vaillant peuple du Nicaragua dans sa lutte juste et salutaire pour la libération totale de son pays, et lançait un appel pressant à la communauté internationale et aux peuples du monde épris de paix, de justice et de liberté, pour apporter au Front sandiniste de libération nationale toute l'aide nécessaire pour le triomphe de sa juste cause.

28. De nombreux orateurs ont développé ici même avant nous le thème de la négociation en tant que mécanisme essentiel de sauvegarde et de promotion de la paix. Comme telle, la négociation exprime donc la volonté de procéder à une application des normes régissant la vie entre nations réellement conscientes des avantages mutuels de leur liberté.

29. Le Congo, pour sa part, ne saurait qu'apporter son ferme appui, non seulement aux efforts louables entrepris par les pays latino-américains dits du Groupe de Contadora — à savoir la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela —, mais également, en tant qu'appoint indispensable sinon capital, aux diverses initiatives mentionnées il y a quelques jours par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, afin d'établir un contact fructueux avec le Honduras et d'autres pays voisins. Toute manœuvre dilatoire en ce sens ne saurait, de l'avis de ma délégation, que signifier une attitude inavouée de confusion destinée à faire le jeu de telle superpuissance dont les intérêts coïncident

précisément avec ceux des oligarchies établies sur la misère et l'exploitation du plus grand nombre.

30. Pour terminer, je voudrais ici confirmer le soutien actif et sincère de mon pays à la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité participe davantage qu'il ne l'a fait jusqu'ici au dénouement de la crise en Amérique centrale, grâce aux bons offices du Secrétaire général et, nous l'espérons fermement, à la coopération de tous ses membres.

31. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Ouganda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

32. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant, ainsi qu'aux membres du Conseil, d'avoir permis à ma délégation de participer à ce débat. Je voudrais, tout d'abord, vous adresser les chaleureuses salutations et félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. C'est pour nous une source de joie et de fierté que de vous voir, vous, fils éminent de la République du Zaïre, Etat ami et voisin de mon pays, l'Ouganda, présider le Conseil au cours de ce mois très important. Nous savons que sous votre direction expérimentée et compétente, le Conseil s'acquittera de ses responsabilités avec fermeté et célérité.

33. Je saisais également cette occasion pour exprimer nos sincères félicitations à Mme Kirkpatrick, des Etats-Unis, pour le dynamisme et la sagesse dont elle a fait preuve à la présidence du Conseil pendant le mois d'avril.

34. Il y a un brasier qui sévit à l'intérieur et autour de cette nation d'Amérique centrale qu'est le Nicaragua. Au cours de ces derniers mois, ce brasier s'est propagé progressivement pour atteindre, aujourd'hui, des proportions dangereuses qui sont la raison même du présent débat au Conseil.

35. C'est une situation qui préoccupe ma délégation pour deux raisons, la première parce que cet incendie compromet le bien-être du Nicaragua et la seconde parce que, s'il n'est pas maîtrisé, il ravagera toute la région de l'Amérique centrale et au-delà peut-être même. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de prendre rapidement des mesures concrètes pour étouffer cet incendie. Quoique la situation au Nicaragua et autour de ce pays ait atteint des proportions très dangereuses, elle n'en est pas encore au point d'être incontrôlable. Il est donc toujours temps pour le Conseil de prendre des mesures préventives dans la région en cherchant à réduire les tensions et à trouver une solution juste et durable au problème.

36. Il existe à notre avis trois éléments critiques dans ce processus. Premièrement, le Conseil doit insister sur l'obligation qu'ont tous les Etats de respecter les prin-

cipes de la Charte de même que les normes généralement reconnues du droit international. Et, parmi ces principes et obligations, il nous faut avant tout citer la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, l'autodétermination pour tous les pays et tous les peuples, le strict respect de l'indépendance territoriale des autres Etats, le strict respect de l'indépendance politique et de la souveraineté de tous les Etats, l'obligation de ne pas permettre que le territoire d'un Etat soit utilisé pour commettre des actes d'agression contre d'autres Etats, l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à la force pour résoudre les conflits et, enfin, l'obligation de résoudre tous les différends par des moyens pacifiques. Le respect de ces principes et obligations devrait aller de soi. Cependant, les récents événements montrent qu'il convient plus que jamais de réaffirmer avec force lesdits principes et obligations.

37. Deuxièmement, le Conseil devrait réaffirmer le droit du peuple du Nicaragua, comme celui de tous les peuples d'Amérique centrale, de décider de son propre avenir en toute liberté, sans ingérence extérieure. Cela veut dire que tous les peuples d'Amérique centrale doivent pouvoir choisir librement leur propre système politique et social sans crainte de harcèlement ou d'ingérence extérieure.

38. Troisièmement, le Conseil devrait faire en sorte que les parties au conflit s'écartent des sentiers de la guerre pour s'engager dans la voie du dialogue et de la négociation. A cet égard, nous avons noté avec satisfaction que la volonté de dialogue et de conciliation existait lorsque le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, a déclaré le 9 mai dernier devant le Conseil :

“Nous ne sommes pas venus ici pour faire des récriminations ni pour exiger des réparations pour les dommages causés...

“A l'agression et à la mort, nous sommes venus répondre par une invitation au dialogue franc et constructif.” [Voir 2431<sup>e</sup> séance, par. 45 et 46.]

Et le Conseil devrait encourager toutes les parties concernées par le conflit à faire preuve de la même volonté de conciliation et de dialogue.

39. Heureusement, le Groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, a déjà jeté les bases du dialogue et de la négociation. Nous tenons à rendre hommage à ces quatre pays pour leur initiative et les efforts qu'ils font en faveur de la paix en Amérique centrale. Leur engagement et leur impartialité devraient servir d'exemples dans les diverses parties du monde où sévissent différends et conflits.

40. Nous espérons que le Conseil de sécurité ne laissera pas au Groupe de Contadora seul la tâche d'élaborer un cadre viable de paix. Après tout, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales

incombe au premier chef au Conseil. C'est pourquoi ce dernier se doit d'élaborer un mécanisme visant à mettre à profit les efforts du Groupe de Contadora pour que soit maintenu l'élan nécessaire au dialogue et à la négociation.

41. Enfin, je voudrais insister sur un autre point. On sait fort bien que le peuple du Nicaragua sort tout juste d'une longue et déchirante guerre de libération qui a débarrassé le pays de la dictature fasciste du régime Somoza. Comme les autres peuples d'Amérique centrale, le peuple du Nicaragua n'a pas besoin d'une autre guerre; il n'a pas besoin d'autres destructions, d'autres dévastations. Ce dont les peuples d'Amérique centrale ont besoin, c'est d'une période de paix véritable, pendant laquelle ils pourraient consacrer toute leur énergie aux tâches urgentes du développement économique et social.

42. J'espère que le Conseil ne décevra pas les peuples d'Amérique centrale, eux qui ont été malmenés et exploités pendant bien trop longtemps. Nous souhaitons vivement que le Conseil prenne les mesures concrètes qui s'imposent pour éteindre, avant qu'il ne soit devenu incontrôlable, l'incendie qui fait rage en Amérique centrale.

43. En attendant, le Gouvernement et le peuple de l'Ouganda saisissent cette occasion pour assurer de nouveau de leur solidarité les peuples d'Amérique centrale dans la juste lutte qu'ils mènent pour la liberté et la justice sociale.

44. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ayant occupé récemment le fauteuil présidentiel, je voudrais dire combien j'admire la clarté et l'autorité dont vous faites preuve. Il est facile de comprendre pourquoi votre gouvernement attache tant de prix à vos services. Nul doute que le Conseil aura maintes occasions de vous être redevable au cours de ce mois particulièrement difficile et chargé. Votre prédécesseur, Mme Kirkpatrick, mérite notre respect et nos remerciements. Elle a assumé la présidence avec tact et bonne humeur; elle a en outre permis de faire avancer considérablement les travaux du Conseil sur le rapport du Secrétaire général.

45. Au cours des huit dernières semaines, le Conseil a consacré, je crois, 13 séances au problème qui lui était soumis par la délégation du Nicaragua. L'allocution que je suis en train de faire doit être, je pense, la quarante-cinquième consacrée à ces deux débats. Certains des discours que nous avons entendus semblaient non pas tellement tendre à la solution du problème mais plutôt à sa publicité. Je voudrais ramener le Conseil à son rôle qui est de régler les problèmes.

46. Nous avons examiné aussi objectivement que possible les faits tels qu'ils nous sont connus et les arguments qui nous ont été présentés. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous pensons qu'il est de notre responsabilité, non pas seulement d'écouter

les déclarations qui sont faites, mais aussi d'apporter notre contribution à la prise de décisions qui, nous l'espérons, réduiront l'importance et la gravité des différends qui opposent certains des Membres des Nations Unies et ouvriront la voie vers l'évolution prometteuse de la situation.

47. A en juger par les discours que nous avons entendus, le principal problème pour les parties intéressées est de savoir s'il faut essayer de progresser grâce à des discussions bilatérales ou multilatérales. Si c'est là la question vitale, il ne doit pas être bien difficile de la régler. Il semble en tout cas que tous soient d'accord pour reconnaître qu'un débat s'impose. Chacun s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de Contadora et chacun a vanté les principes en vertu desquels le Groupe fonctionne. Ma délégation pense que nous sommes en présence des éléments à partir desquels quelque chose d'utile peut être entrepris.

48. A notre avis, la première mesure consisterait à réaffirmer le passage relatif aux principes dans le bulletin publié par le Groupe de Contadora, le 12 mai [S/15762, *annexe*]. Si l'on me le permet, je vais donner lecture de la partie pertinente de ce bulletin :

“Les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela constatent avec une vive préoccupation le tour qu'a pris le conflit centraméricain” — remarquer la phrase : “Le conflit centraméricain” — “au cours de ces derniers jours et la violation répétée de principes essentiels de l'ordre juridique international.

“Ces circonstances ont suscité diverses initiatives en vue d'une intervention d'organismes multilatéraux. C'est le cas des demandes présentées récemment par des pays centraméricains au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains.

“Il serait très souhaitable que les délibérations qui se poursuivent dans ces instances, en particulier celles qui se déroulent actuellement au Conseil de sécurité, aboutissent à un renforcement des principes dont le respect doit inspirer la conduite internationale des Etats.

“Il s'agit notamment de l'autodétermination et de la non-intervention dans les affaires d'autres Etats, du respect de l'intégrité territoriale, de l'obligation de ne pas autoriser l'utilisation du territoire d'un Etat pour commettre des actes d'agression contre d'autres Etats, du règlement pacifique des différends et de l'interdiction de menacer de recourir à la force ou d'en faire usage pour résoudre des conflits.”

Ma délégation voudrait voir le Conseil défendre ces principes, qui sont ceux de la Charte des Nations Unies. Comme je l'ai dit, ils sont acceptables pour tous; il s'agit des principes de la Charte et leur acceptation serait un bon point de départ.

49. Juste après le passage que je viens de lire, les pays du Groupe de Contadora exhorte les pays centraméricains — là encore, ils parlent de tous les pays centraméricains —

“à contribuer à l'effort de paix et à manifester à ce titre leur volonté politique de trouver un moyen d'assurer le dialogue et la compréhension pour venir à bout des divergences de vues qui les opposent actuellement. De cette attitude franche et constructive dépend dans une grande mesure le succès de cette mission de paix”.

On poursuit en adressant une invitation officielle aux cinq ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale pour qu'ils tiennent une réunion de travail au Panama, les 28, 29 et 30 mai. Nous espérons et nous croyons que tous accepteront cette invitation. Nous pensons qu'il serait peu judicieux de chercher à entraver cette réunion dont on a apparemment convenu. En fait, nous espérons que rien ne sera dit au Conseil pour rendre cette réunion plus difficile.

50. Ce que nous devrions essayer de faire, c'est aider le Groupe de Contadora à surmonter les difficultés qu'il a rencontrées lors de sa dernière réunion. Celles-ci semblent porter essentiellement sur la forme que prendra la prochaine réunion, au Panama. Le bulletin du Groupe de Contadora mentionne la discussion des questions en groupes de travail et en session plénière. Ma délégation ne sait pas exactement ce que cela signifiera dans la pratique, mais cela nous semble un judicieux mélange.

51. Tout le monde reconnaît qu'il existe, pour reprendre les termes du bulletin du Groupe de Contadora un “conflit centraméricain” ou un problème centraméricain. Nous espérons que les pays de la région seront en mesure de se mettre d'accord pour discuter de leurs conflits et problèmes lors d'entretiens multilatéraux ou même de réunions plénières. Il nous semblerait bien triste que tous les pays de la région se réunissent dans un endroit sans être capables de se retrouver dans une salle. Par ailleurs, selon l'expérience de ma délégation, il n'y a jamais eu de réunion internationale multilatérale qui n'ait pas été appuyée, par ailleurs, par des discussions bilatérales. Pourquoi la situation en Amérique centrale devrait-elle être une exception à cette pratique habituelle ?

52. D'ailleurs, si j'ai bien entendu, les représentants du Panama, du Venezuela et de la Colombie, chacun à leur manière, ont recommandé des solutions régionales aux problèmes centraméricains. Le représentant de la Colombie a parlé [2435<sup>e</sup> séance] de réunir tous les pays de la région autour de la table. Il recherchait des solutions globales sans s'opposer en aucune façon aux négociations bilatérales. Je crois que c'est là la bonne voie. Nous espérons que le Conseil donnera le poids de son autorité à ces sages paroles du Groupe de Contadora.

53. Nous avons été impressionnés par certaines des autres propositions avancées au cours du débat. Par exemple, le représentant du Honduras a dit :

“mon pays serait prêt à conclure, avec les autres pays d'Amérique centrale, des accords sérieux et responsables qui garantissent qu'aucun de ces pays ne prenne des mesures en vue de déstabiliser l'ordre interne d'autres Etats”. [Voir 2431<sup>e</sup> séance, par. 89.]

Voilà une idée qui mérite d'être examinée. De même, nous avons été impressionnés par les déclarations du Ministre des relations extérieures du Nicaragua [2431<sup>e</sup> séance], qui a dit qu'il n'était pas venu ici pour rechercher des condamnations et que son gouvernement résisterait à toutes les tentatives faites pour l'isoler. Le point de vue exprimé par le représentant du Guatemala [2433<sup>e</sup> séance], selon lequel les problèmes centraméricains devraient avoir des solutions centraméricaines, nous a semblé avoir un certain attrait. Dans bon nombre d'interventions, on a parlé de la situation générale de pauvreté et de misère en Amérique centrale. De toute évidence, les conditions sociales recèlent les germes de la politique. Enfin, nous avons été frappés par l'appel lancé en conclusion, par le représentant du Costa Rica. Je voudrais reprendre ses paroles :

“Nous ne pensons pas que ce Conseil doive affaiblir les mécanismes sous-régionaux ou régionaux. Nous ne croyons pas non plus que le Conseil doive réduire, en vertu d'un mandat, l'autonomie du Secrétaire général...”

“Que le Conseil laisse l'initiative aux quatre ministres des relations extérieures d'Amérique latine.” [Voir 2435<sup>e</sup> séance, par. 62 et 63.]

54. On pourra objecter que, pour une ou plusieurs délégations, il s'agit de sauver la face; c'est malheureusement la conséquence en tant de discours publics. C'est en pensant à cela que ma délégation a dit, à la fin de notre dernier débat, le 29 mars [2427<sup>e</sup> séance], que le Secrétaire général pourrait avoir un rôle à jouer. Nous pensons que si tous les pays de la région se déclaraient prêts, en principe, au dialogue multilatéral mais éprouvaient des difficultés à se mettre d'accord sur certaines modalités telles qu'un calendrier précis, la date et le lieu d'une réunion, etc., il serait alors raisonnable de demander au Secrétaire général de servir de médiateur pour décider, en consultations avec les parties, de ces modalités. Nous ne pensons pas qu'il soit raisonnable de renvoyer l'ensemble du problème au Secrétaire général sans que soit intervenu un accord entre les parties sur la question de savoir quel est le problème et quel rôle doit jouer le Secrétaire général. Cela le mettrait dans une position impossible et aurait tendance à diminuer son efficacité à l'avenir. Comme je l'ai dit, il en va tout autrement si les parties le prient d'effectuer une tâche limitée après qu'elles se seront mises d'accord en principe.

55. Compte tenu de ces considérations, ma délégation estime que les éléments les plus importants sur lesquels

le Conseil de sécurité doit insister devraient être la réaffirmation des principes énoncés dans le bulletin du Groupe de Contadora, l'appui aux nouveaux efforts déployés par le Groupe de Contadora en vue de faire des progrès par le dialogue multilatéral qui permettra également les entretiens bilatéraux. Si nous pouvions nous mettre d'accord là-dessus, nous aurions fait quelque chose pour aider la prochaine réunion du Groupe de Contadora, qui aura lieu à la fin du mois.

56. M. LIANG Yufan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à New York. Je suis certain que grâce à vos qualités remarquables et à votre expérience politique et diplomatique considérable, vous saurez vous distinguer dans votre rôle important de représentant de votre pays au Conseil de sécurité et apporter une contribution positive aux travaux du Conseil. Entre-temps, je suis très heureux de vous voir présider le Conseil ce mois-ci, et je tiens à vous présenter mes sincères félicitations. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, Mme Jeane Kirkpatrick, des Etats-Unis, pour sa présidence le mois dernier.

57. Nous avons écouté attentivement les déclarations faites par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. D'Escoto Brockmann, et par les représentants d'autres pays. La délégation chinoise a assez longuement exposé ses vues sur le problème de l'Amérique centrale au cours du débat du Conseil le 29 mars 1982 [2339<sup>e</sup> séance] et à nouveau le 24 mars 1983 [2422<sup>e</sup> séance]. Je vais, à présent, récapituler brièvement.

58. Depuis le dernier examen de ce problème par le Conseil, la situation autour du Nicaragua, loin de s'améliorer, a continué de se détériorer. Cela a entraîné un accroissement des tensions dans l'ensemble de l'Amérique centrale et a soulevé la vive inquiétude de la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple chinois sont gravement préoccupés de cette évolution.

59. Comme un certain nombre de délégations l'ont fait remarquer, la tension prolongée en Amérique centrale peut être attribuée à divers facteurs profonds tant internes qu'externes. L'immixtion de forces étrangères et, en particulier, les tentatives des superpuissances pour faire porter leur rivalité jusqu'en Amérique centrale ont multiplié la complexité du problème et représentent une des raisons sous-jacentes de la tension actuelle dans la région. Une superpuissance s'est sentie autorisée à intervenir sous le prétexte que la lutte des peuples de la région pour les droits politiques et les réformes sociales serait une "menace" pour sa propre "sécurité et prospérité". Cette puissance a accru ses programmes d'assistance militaire dans la région sous le prétexte de vouloir arrêter l'intervention étrangère. Cette politique ne pourra qu'exacerber les contradictions en Amérique centrale et y aggraver les tensions.

60. La Chine s'oppose à toute ingérence de l'extérieur, d'où qu'elle vienne, sous quelque prétexte ou sous quelque forme que ce soit, dans les affaires des Etats de l'Amérique centrale. Nous pensons que pour atténuer la tension en Amérique centrale, il est indispensable de mettre fin à toute intervention de l'extérieur, et en particulier des superpuissances ou l'intimidation qu'elles exercent. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua et d'autres Etats de l'Amérique centrale doivent être respectées et les affaires des Etats de l'Amérique centrale doivent être laissées aux soins des peuples de ces Etats.

61. Nous voudrions réaffirmer l'espoir que les différends et les conflits qui existent entre divers Etats d'Amérique centrale seront réglés pacifiquement et raisonnablement sans ingérence extérieure et conformément aux normes des relations internationales qui sont consacrées dans la Charte des Nations Unies, et en particulier les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la non-agression et du règlement pacifique des différends par la négociation.

62. Récemment, les pays d'Amérique latine, et en particulier ceux qui constituent le Groupe de Contadora, ont œuvré activement en vue d'atténuer la tension en Amérique centrale en incitant les parties à se rendre à la table de conférence en vue d'y trouver une solution pacifique. Ces tentatives ont été saluées par les peuples d'Amérique centrale et largement accueillies et appuyées par la communauté internationale. Nous espérons ardemment qu'elles aboutiront à des résultats positifs.

63. Certains pays ont prié l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle dans la recherche d'une solution en Amérique centrale. Nous appuyons tous les efforts susceptibles d'atténuer et d'éliminer les tensions dans la région.

64. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis avant tout de vous saluer en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai et d'exprimer ma conviction que, sous votre direction, le Conseil saura faire face aux nombreux problèmes dont il est saisi. Je voudrais également rendre hommage à la représentante des Etats-Unis pour la façon dont elle a assumé la présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

65. La délégation soviétique tient également à exprimer ses condoléances à l'occasion du décès récent de notre collègue, M. Tsogtyn Narkhuu, représentant de la République populaire mongole.

66. Le Conseil de sécurité est à nouveau convoqué d'urgence sur la requête du Gouvernement du Nicaragua. La raison en est l'intensification des actes d'agression contre ce pays.

67. La délégation soviétique, comme tous ici dans cette salle et tant d'autres au-delà de cette instance, a écouté attentivement la déclaration convaincante et constructive du Ministre des relations extérieures du Nicaragua, Miguel D'Escoto Brockmann. Les nombreux faits dont il a parlé dans sa déclaration prouvent d'une façon irréfutable qu'une deuxième étape, encore plus dangereuse, vient de commencer dans l'intervention armée directe contre son pays. Le Ministre a souligné dans sa déclaration que cette intervention est dirigée, financée et armée par les Etats-Unis. Tous les faits dont dispose le Conseil le confirment.

68. En outre, nous nous trouvons dans une situation extraordinaire où le pays accusé ne réfute pas l'accusation et, qui plus est, reconnaît en fait les accusations lancées contre lui. Une preuve directe de l'ingérence flagrante des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Nicaragua ressort des déclarations bien connues faites récemment par le Président des Etats-Unis. La déclaration faite par la représentante des Etats-Unis au Conseil de sécurité [2431<sup>e</sup> séance] confirmait également cette politique interventionniste de Washington à l'égard du Nicaragua. L'on n'a même pas cherché dans cette déclaration à réfuter le fait que les actes d'agression préparés et commis contre le Nicaragua sont l'œuvre des Etats-Unis, qui agissent, comme cela s'est produit fréquemment dans le passé, par pays ou personnes interposés.

69. J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le point suivant. Dans la déclaration du représentant du Nicaragua, l'on n'a entendu aucun propos relatif aux affaires intérieures des Etats-Unis. En revanche, les représentants officiels des Etats-Unis, y compris au plus haut niveau, jugent normal de débattre des affaires qui relèvent exclusivement de la politique interne du Nicaragua. En outre, ils jettent un doute sur la légitimité du Gouvernement de ce pays simplement parce que sa politique ne plaît pas à Washington. N'est-ce pas là un exemple éloquent d'ingérence directe dans les affaires relevant de la compétence interne d'un Etat souverain ?

70. Or de tels exemples sont monnaie courante. Se déclarant prêts à mener des négociations avec le Nicaragua, les Etats-Unis présentent des conditions préalables absolument inacceptables. J'en veux pour exemple la demande faite par les Etats-Unis au Gouvernement du Nicaragua pour qu'il confirme son attachement au prétendu pluralisme et à une économie mixte. Point n'est besoin de beaucoup d'imagination pour savoir comment réagirait le Gouvernement des Etats-Unis si, au cours de quelconques négociations, on lui imposait comme condition préalable d'introduire aux Etats-Unis une économie planifiée.

71. Il n'est pas question ici du système économique du Nicaragua; le fait essentiel est qu'un pays veut dicter à un autre le système économique qu'il devrait adopter.

72. Une autre chose retient notre attention : récemment, on a déclaré au plus haut niveau aux Etats-Unis

que les anciens gardes nationaux somozistes, connus pour leurs actes sanglants perpétrés contre leurs propres compatriotes, et envoyés à l'heure actuelle par les Etats-Unis au Nicaragua, ne sont ni plus ni moins que des "combattants de la liberté". Leur ingérence armée directe au Nicaragua, leurs actes de terreur et de violence seraient apparemment consacrés par tous les canons du droit international, alors que la South West Africa People's Organization (SWAPO), reconnue à maintes reprises par l'Organisation des Nations Unies comme étant le seul représentant légitime du peuple namibien, est qualifiée d'organisation terroriste. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire qu'il n'est pas permis d'utiliser la violence, que la SWAPO n'est pas en droit de mener sa lutte pour se libérer du régime raciste de Pretoria par tous les moyens dont elle dispose, y compris la lutte armée. C'est là une logique étrange et dénaturée.

73. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernements des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars, a condamné à juste titre

"les actes d'agression dont (le Nicaragua) fait l'objet... en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, l'utilisation du territoire de pays étrangers, dans la région et à l'extérieur de celle-ci, pour servir de base à des actes d'agression et à la formation de forces contre-révolutionnaires, la perpétration d'actes de terrorisme et de sabotage, en particulier les attaques armées d'anciens gardes somozistes à partir de la frontière nord qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, ainsi que les mesures de pression économiques prises au niveau international. La Conférence a jugé que ces actions faisaient partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays, ainsi que l'a reconnu une puissance étrangère." [Voir S/15675, annexe, sect. I, par. 136.]

74. On ne peut pas ignorer que cette politique dangereuse des Etats-Unis, visant par tous les moyens à empêcher les peuples, y compris ceux d'Amérique centrale, de déterminer leur propre avenir confirme le bien-fondé des craintes exprimées par le Secrétaire général qui disait dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation "Nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale".

75. L'Union soviétique rejette les tentatives des forces impérialistes visant à imposer leur volonté aux peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes, et à réprimer leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance nationale. Nous nous élevons résolument contre les menaces, les provocations et les pressions exercées contre Cuba, le Nicaragua, la Grenade et les autres pays du continent latino-américain.

76. En prenant la parole devant cette instance, le Ministre des relations extérieures du Nicaragua a exigé à juste titre que les Etats-Unis mettent un terme à leur "guerre non déclarée" contre son pays. Nous

appuyons pleinement cette exigence juste et légitime. Malgré la dangereuse situation qui règne en ce moment, la déclaration du Ministre du Nicaragua était imprégnée de la confiance dans la force de son peuple. Simultanément, cette déclaration contenait de nombreux éléments constructifs et positifs. Le Ministre a souligné que l'objectif principal du Nicaragua dans sa requête au Conseil de sécurité était la volonté de parvenir à un règlement pacifique de nature politique à cette situation dangereuse. Le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a déclaré avec autorité que son gouvernement était déterminé à mener un dialogue honnête et constructif. La délégation soviétique appuie pleinement une telle approche.

77. Selon sa politique de principe, l'Union soviétique se déclare favorable à un règlement juste des conflits internationaux à la table des négociations. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Andrei Gromyko :

“L'Union soviétique a, à maintes reprises, exprimé sa profonde conviction que le renforcement de la paix en Amérique centrale et dans les Caraïbes n'est possible que sur la base du respect du droit souverain de chaque peuple, sans la moindre ingérence extérieure, à déterminer son avenir et à disposer de ses propres ressources naturelles. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons des propositions avancées par le Venezuela, le Mexique, le Nicaragua et d'autres pays, visant à aboutir à un règlement politique sur la base d'un dialogue sur un pied d'égalité.”

78. Nous estimons que la situation alarmante créée autour du Nicaragua mérite une attention soutenue. Le fait que le Conseil de sécurité a été convoqué sur ladite question l'année dernière et par deux fois cette année, témoigne de la gravité de la situation. C'est pourquoi le devoir du Conseil est de suivre attentivement l'évolution de la situation et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

79. Le PRÉSIDENT : La représentante des Etats-Unis a demandé la parole; je la lui donne.

80. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais répondre brièvement à certaines affirmations du représentant de l'Union soviétique.

81. Je tiens à faire remarquer, en premier lieu, le cynisme frappant de ses observations, car c'est effectivement d'un cynisme frappant pour le représentant de l'Union soviétique, dont le pays s'est chargé d'inonder la région de l'Amérique centrale d'armes lourdes, jamais vues dans cette région, et de conseillers militaires de tous les genres; à partir de pays qui ont pour point commun d'entretenir des relations particulières avec son propre pays, relations caractérisées par l'hégémonie de l'Union soviétique à l'égard de ses différents Etats clients. Ce sont eux qui ont introduit les armes

lourdes en Amérique centrale. Ce sont eux qui ont sapé le progrès économique et le développement de la région, qui du reste, avançaient à un taux de progression régulier avant que les efforts délibérés de militarisation et de déstabilisation de la région ne soient entrepris.

82. Le représentant de l'Union soviétique a également suggéré que les Etats-Unis cherchaient à s'ingérer dans les affaires intérieures du Gouvernement du Nicaragua, et qu'il devraient faire preuve de plus d'indifférence, qu'ils devraient s'abstenir de se mêler de l'organisation politique et économique du Nicaragua. Je voudrais simplement dire que les Etats-Unis, en fait, n'essaient pas d'influencer indûment l'organisation du système économique de quelque pays que ce soit. Nous espérons que tous les pays du monde organiseront leur économie de manière productive et qu'il prendront soin du bien-être de leurs peuples; mais tout cela ne concerne qu'eux. Nous considérons également que la forme de gouvernement de chaque pays relève de sa propre décision. Nous ne pouvons pas cependant demeurer indifférents aux violations grossières des droits de l'homme par d'autres gouvernements et la Charte des Nations Unies ne stipule en rien que nous devions rester indifférents.

83. Dans la Charte il est indiqué que le respect de la liberté humaine et des autres droits de l'homme sont au cœur des préoccupations de l'Organisation et de ses Etats Membres. Les Etats-Unis appartiennent également à certaines autres organisations et sont conscients des obligations qu'ils ont contractées à l'égard d'autres organisations. Or nous avons noté ici, par exemple, que le Gouvernement du Nicaragua avait pris des engagements solennels à l'égard de l'Organisation des Etats américains (OEA) relatifs au type de gouvernement qu'il établirait s'il devenait vraiment le Gouvernement du Nicaragua; il a pris l'engagement de mettre en place des institutions démocratiques pour son peuple et de respecter les droits de l'homme, la règle du droit — bien clairement la règle normale et civile du droit. Nous avons fait remarquer que ces engagements n'ont pas été respectés et, du fait que la clique au pouvoir au Nicaragua s'est assurée, pour sa montée au pouvoir, l'assistance de l'OEA fondée sur ces engagements, on se pose certaines questions sur les bases de son gouvernement.

84. Le représentant de l'Union soviétique a également parlé des “crimes sanglants” commis par les Etats-Unis. Je crois que c'est ce qu'il a dit. Cette expression m'a rappelé un article que j'ai lu hier dans un journal européen concernant la mort de quelque 3 000 civils afghans, la semaine dernière, à la suite du bombardement des populations civiles par les quelque 150 000 — je pense que c'est le chiffre actuel — soldats soviétiques qui occupent actuellement ce pays assiégié. Dans cet article que j'ai lu on faisait également remarquer que le Conseil de sécurité pas plus qu'un organe quelconque des Nations Unies n'avait parlé de ce massacre d'Afghans. Alors, puisqu'on parle de “crimes sanglants”, je tenais à évoquer les souffrances du peuple afghan.

85. Le représentant de l'Union soviétique et quelques autres représentants ont proposé d'apporter leur soutien aux efforts régionaux pour aboutir à la paix. Je tiens à insister sur le fait que, bien entendu, c'est précisément là une position que nous défendons tous. S'ils appuient les efforts régionaux pour réaliser la paix, il me semble alors qu'il y a véritablement unanimité, car il ne fait aucun doute que nous tous appuyons les efforts régionaux pour aboutir à la paix. Les Etats-Unis, en ce qui les concerne, sont disposés, à tout moment, à appuyer tout accord visant à mettre fin à l'importation de toutes les armes et des conseillers militaires étrangers dans la région — tout accord dans ce sens qui soit vérifiable — et à appuyer tout accord qui prévoit le respect mutuel des frontières par tous les pays de la région, la non-ingérence dans les affaires des autres pays et la cessation de tous les efforts visant à la déstabilisation.

86. Le PRÉSIDENT : Je signale aux membres du Conseil que j'ai pour le moment encore trois orateurs sur ma liste. A moins que le Conseil n'en décide autrement, je souhaiterais qu'on en termine avec cette liste pour, le cas échéant, donner ensuite la parole aux orateurs qui voudraient éventuellement intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République dominicaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer le plaisir de la délégation de la République dominicaine de vous voir présider les travaux du Conseil. Votre présence à la direction des affaires du Conseil, vos talents professionnels reconnus et vos qualités diplomatiques indéniables nous assurent que le Conseil s'orientera avec succès vers la recherche de solutions justes destinées à réaliser la paix et l'harmonie entre les peuples. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la représentante des Etats-Unis, Mme Kirkpatrick, pour son rôle efficace et dynamique à la tête du Conseil au cours du mois dernier. Ma délégation tient également à remercier tous les membres du Conseil pour avoir permis à la délégation de la République dominicaine de prendre la parole au cours de la présente session, convoquée à la demande du Nicaragua.

88. La délégation de la République dominicaine se présente à nouveau au Conseil de sécurité pour exprimer sa profonde inquiétude devant la détérioration croissante de la situation en Amérique centrale. Nous sommes également préoccupés de constater que, depuis la dernière session du Conseil sur ce sujet, qui s'est tenue au mois de mai dernier, aucun progrès réel n'a été accompli en vue de résoudre cette crise; les derniers événements indiqueraient plutôt que cette situation s'est aggravée, malgré les efforts qui sont déployés pour apaiser les tensions dans la région.

89. Cette dernière déclaration devrait nous inciter à réfléchir sur l'opportunité de procéder à un examen

autocritique sur les échecs de l'Organisation dans la promotion, l'encouragement ou la prise de mesures efficaces en vue du règlement pacifique des différends, conformément aux grands principes de la Charte, à la justice et au droit international.

90. Nous renouvelons une fois encore notre position visant à encourager l'instauration d'un climat favorable au rapprochement entre les parties au conflit afin que, grâce au dialogue et aux négociations, on puisse procéder à un examen complet des causes sociales et économiques qui sont à l'origine de l'instabilité dans la région. Or, pour encourager ce climat de confiance indispensable pour inciter les parties à se réunir à la table des négociations, il est impérieux que les parties directement concernées ainsi que les autres membres de la communauté internationale s'abstiennent de prendre des mesures ou d'adopter une politique susceptible d'accroître les tensions.

91. La délégation de la République dominicaine lance un appel vigoureux à toutes les parties qui se sont engagées à rechercher la paix dans la région pour qu'elles trouvent les mécanismes qui leur sembleront appropriés afin d'éviter que tant de sang soit versé parmi nos frères et afin de mettre un terme à tant de souffrances et à tant de douleurs. Nous devons redoubler d'efforts pour aboutir à la paix grâce aux solutions pacifiques que nous offre le droit international.

92. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à l'égard du Groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour les travaux qu'il a entrepris en vue de restaurer la paix en Amérique centrale. Le Gouvernement dominicain attache une grande valeur à ces travaux et réaffirme être toujours disposé à apporter une contribution efficace à la recherche de solutions pacifiques.

93. Nous suivons avec un intérêt particulier les efforts de ces pays frères et nous les prions d'aller aussi loin que possible dans la voie des négociations en faveur de la fraternité latino-américaine. Si ces travaux, comme nous l'espérons, aboutissent à un consensus sur la région centraméricaine permettant de jeter les bases d'une paix juste, viable et durable, un service inestimable aura été rendu à la cause de la solidarité inter-américaine qui pourrait compter non seulement sur l'appui de tout le continent américain mais également sur la reconnaissance de la communauté internationale tout entière.

94. Enfin, nous réaffirmons notre conviction que tout règlement politique de la situation difficile en Amérique centrale doit s'inspirer des principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, des principes de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples, de l'interdiction de recourir à la menace ou à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres Etats et de la nécessité de résoudre les différends et les conflits internationaux par des moyens pacifiques.

95. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, étant donné que c'est ma première déclaration ce mois-ci au Conseil de sécurité, j'aimerais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cet organe. Nous sommes convaincus que votre talent diplomatique vous aidera à faire face de façon efficace aux tâches difficiles actuelles et à celles qui nous attendent. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation pour la manière dont la représentante des Etats-Unis, Mme Kirkpatrick, a dirigé nos délibérations au cours du mois d'avril.

96. Dans sa déclaration du 28 mars 1983 [2425<sup>e</sup> séance], ma délégation a présenté la position du Gouvernement polonais à l'égard de la plainte du Nicaragua au Conseil de sécurité et de l'aggravation des tensions en Amérique centrale. Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée : elle s'est même détériorée.

97. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les déclarations faites par M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des relations extérieures du Nicaragua, les 9 [2431<sup>e</sup> séance] et 16 mai [2433<sup>e</sup> séance], décrivant les attaques armées contre son pays, lancées à partir du territoire du Honduras et ouvertement appuyées par les milieux gouvernementaux des Etats-Unis.

98. Mon gouvernement est vivement préoccupé devant l'accroissement des tensions dans la région de l'Amérique centrale, en général, et sur les frontières entre le Nicaragua et le Honduras et entre le Nicaragua et le Costa Rica en particulier. L'agression, tant ouverte que clandestine contre le Nicaragua, peut rapidement aboutir à des conflits militaires ouverts menaçant la paix et la sécurité internationales. Un complot sinistre, bien que familier, est monté contre la révolution du Nicaragua : infiltration de mercenaires payés et formés par des institutions des Etats-Unis; agression économique et propagande; et utilisation des pays voisins pour mener à bien ce genre d'activités. Si l'on ne contrôle pas la situation, cela peut conduire à un conflit aux conséquences incalculables.

99. Nous nous sommes félicités de la volonté du Gouvernement du Nicaragua d'aboutir à une solution négociée du conflit. Cela a été réaffirmé par M. D'Escoto Brockmann dans sa déclaration du 9 mai. Nous avons également noté avec satisfaction que les quatre pays du Groupe de Contadora ont entrepris une action constructive visant à empêcher toute nouvelle escalade. Mon gouvernement est encouragé par l'acceptation de la part du Nicaragua, des dernières propositions du Groupe de Contadora. Cela confirme la politique étrangère pacifique et constructive poursuivie par le Nicaragua en général et dans la région centraméricaine en particulier.

100. Mon gouvernement est fermement d'avis que le Conseil devrait prendre des mesures décisives en vue d'une solution négociée et pacifique du problème créé sur les frontières du Nicaragua. Le premier pas dans ce

sens consisterait à adopter une résolution réaffirmant le droit du Nicaragua à vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute intervention extérieure ou de toute menace ou de tout recours à la force. Le Conseil devrait mettre en garde toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures du Nicaragua. De nouvelles possibilités devraient être offertes en vue d'un dialogue et d'une solution négociée, avec l'aide du Groupe de Contadora et de l'Organisation des Nations Unies.

101. Ces idées sont exprimées dans un projet de résolution officieux qui a été élaboré par les membres non alignés du Conseil. Il est temps maintenant que la résolution appropriée sur des mesures nécessaires et acceptables soit mise en œuvre pour surmonter la crise actuelle.

102. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais faire deux brefs commentaires : premièrement, il est essentiel que le Conseil prenne des mesures dans ce cas, étant donné que l'accumulation des problèmes politiques, économiques et sociaux qui affectent l'Amérique centrale constitue une dangereuse menace à la sécurité régionale et internationale. Nous partageons l'avis que ces problèmes n'ont rien à voir avec les relations Est-Ouest. Deuxièmement, nous voudrions louer la position prise par le mouvement des pays non alignés sur cette question, tant lors de la Réunion ministérielle extraordinaire, à Managua en janvier, qu'à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue à New Delhi en mars. Nous nous félicitons également des efforts faits par les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour trouver une solution aux problèmes qui affectent les pays d'Amérique centrale.

103. Ma délégation espère que le strict respect de la Charte des Nations Unies et le sens des graves responsabilités qui incombent au Conseil nous mèneront sur la voie de la paix et de la justice, ce qui en l'occurrence est d'une importance vitale non seulement pour le Nicaragua mais aussi pour la paix et la stabilité dans la région tout entière.

104. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

105. M. DOUNTAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et pour vous dire combien nous apprécions la manière dont vous avez mené les délibérations du Conseil. Je suis certain que le Conseil continuera à profiter de votre expérience, de votre compétence et de vos talents diplomatiques dans l'examen de la question dont nous sommes saisis. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation

pour la manière exemplaire dont votre prédécesseur, Mme Kirkpatrick, la représentante des Etats-Unis, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

106. La raison pour laquelle j'ai demandé à participer au présent débat est qu'il porte sur le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'un Etat Membre de l'Organisation. Comme chacun le sait, c'est une question à laquelle la Grèce est extrêmement sensible étant donné que le respect et la mise en œuvre des principes consacrés à l'Article 2 de la Charte sont la pierre angulaire de la politique étrangère du Gouvernement grec. En outre, la Grèce est attachée au principe du règlement pacifique de tous les différends internationaux et elle préconise la mise en œuvre de ces principes dans tous les cas.

107. Mon pays entretient des relations amicales avec tous les pays concernés par le problème qui secoue si cruellement l'Amérique centrale et, conformément à son attachement aux principes susmentionnés, tient à déclarer qu'il appuie la recherche d'une solution pacifique de ces problèmes.

108. C'est dans cet esprit que le Gouvernement grec encourage et appuie pleinement l'initiative entreprise par le Groupe de Contadora et exprime son fervent espoir de voir ce Groupe parvenir à une solution pacifique dans l'intérêt de toutes les parties intéressées. Nous espérons également que l'ensemble de la question dont est saisi le Conseil actuellement continuera d'être suivi attentivement par les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies.

109. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Union soviétique a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

110. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je voudrais dire quelques mots à la suite de l'intervention que vient de faire la représentante des Etats-Unis. Malheureusement, comme cela se produit souvent, après avoir fait son intervention elle nous a abandonnés. Quelqu'un a qualifié cette façon de faire "délit de fuite".

111. La représentante des Etats-Unis fait de la diversion; c'est ce que l'on appelle aux Etats-Unis la tactique du "red herring". Elle est orfèvre en la matière. Je dois dire que son intervention renfermait un certain nombre d'affirmations n'ayant rien à voir avec la réalité; je veux parler notamment de l'affirmation selon laquelle l'Union soviétique s'ingérait dans les affaires de l'Amérique centrale. C'est ainsi qu'elle a dit que l'absence de progrès économiques dans cette partie du monde s'expliquait par l'ingérence de l'Union soviétique.

112. Ce sont là les propos d'une représentante d'un pays qui pendant des dizaines d'années a dominé la région et saigné son peuple. A ce propos, je voudrais

reprendre une déclaration du général Smedley Butler, du Marine Corps des Etats-Unis, qui a dit :

"En 1914, j'ai aidé à faire du Mexique un endroit sûr pour les intérêts pétroliers américains. J'ai aidé à faire de Haïti et de Cuba un endroit décent pour que les gens de la National City Bank puissent faire des profits. J'ai aidé à épurer le Nicaragua pour la banque internationale des Brown Brothers. J'ai préparé le terrain en République Dominicaine pour les intérêts sucriers américains en 1916. J'ai aidé à faire du Honduras un endroit sûr pour les compagnies fruitières américaines en 1903. Faisant un examen rétrospectif, j'ai peut-être donné quelques conseils à Al Capone\*."

113. Je voudrais aussi élaborer une autre question. La représentante des Etats-Unis a dit que le souci principal des Etats-Unis au Nicaragua était de soutenir les droits de l'homme et de défendre ces droits. Mais, apparemment, la défense des droits de l'homme se fait avec l'aide des gardes nationaux de Somoza... Apparemment, ce sont les meilleurs défenseurs des droits de l'homme que l'on puisse trouver dans cette région. D'ailleurs, je voudrais corriger la représentante des Etats-Unis. Je n'ai pas parlé des crimes des Etats-Unis dans ce cas. J'ai parlé des crimes des gardes de Somoza.

114. La représentante des Etats-Unis a également avancé certaines autres affirmations; je ne crois pas qu'il convienne d'y répondre parce qu'elles visent un objectif très clair : celui de détourner l'attention du Conseil de la question très grave et très importante dont nous avons à discuter.

115. Le PRÉSIDENT : Le représentant du Guatemala a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

116. M. QUIÑONES-AMÉZQUITA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'amabilité avec laquelle vous m'autorisez à prendre part à ce débat une deuxième fois. Le Conseil n'a pas à craindre que je lui impose une longue intervention car je serai bref.

117. J'ai écouté avec la plus grande attention les précisions apportées par le Ministre des relations extérieures, M. D'Escoto Brockmann, lorsqu'il y a deux jours [2433<sup>e</sup> séance], après mon intervention, il a qualifié de fausse la déclaration figurant dans l'intervention du Guatemala [*ibid.*] indiquant qu'il y avait eu au Panama une réunion des Ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale et qu'à cette réunion ils avaient parlé de certains des problèmes qui devaient être inclus dans un ordre du jour éventuel à fixer, et discuté de l'opportunité de traiter globalement les problèmes. Comme "fausse", du point de vue sémantique

\* Cité en anglais par l'orateur.

signifie "qui n'est pas vrai, qui est contraire à la vérité", en vue de lever tout malentendu et de préciser la situation, qu'il me soit permis de dire qu'il y a bien eu une réunion des Ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale, à laquelle le Nicaragua n'a pas pris part; et les Ministres des relations extérieures de l'Amérique centrale ont rédigé une déclaration commune que, sans doute par manque d'information, le Ministre d'Escoto Brockmann ne connaît pas. Cette déclaration se lit comme suit :

"Réunis dans la ville de Panama, les Ministres des relations extérieures des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, répondant à l'aimable invitation adressée par les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, pays qui constituent ce que l'on appelle le Groupe de Contadora, ont publié le communiqué commun suivant."

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que dans ce communiqué commun, au début, il est dit "Réunis". Par conséquent, il y a effectivement eu une réunion. Le communiqué poursuit :

"1. Le mardi 19 avril de cette année, nous sommes venus dans cette ville, animés par l'esprit centraméricain le plus élevé, inspirés par notre sincère vocation de paix et par notre préoccupation à l'égard de la situation de conflit régional, pour rechercher des solutions menant au rétablissement de l'harmonie et de la sécurité dans la région,

"2. La réunion a été convoquée dans le but de poursuivre les consultations entamées par les Ministre des relations extérieures du Groupe de Contadora avec chacun des pays d'Amérique centrale, au cours des visites brèves et successives qu'ils ont rendues aux gouvernements des cinq Républiques centraméricaines, les 12 et 13 de ce mois.

"3. Il convient de souligner la discussion qui a eu lieu avant la réunion sur la méthodologie à adopter dans les consultations sur la problématique régionale.

"4. Sur la base des consultations qui se sont terminées lors de cette rencontre, les gouvernements participants examineront ensemble, à une prochaine réunion, la procédure et le programme de travail qui serviront de base aux entretiens visant à chercher des solutions constructives et pacifiques devant garantir la coexistence harmonieuse dans le cadre du respect du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et de l'autodétermination des peuples.

"5. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre nos efforts pour arriver à une entente effective entre les pays d'Amérique centrale et, dans cet esprit, nous sommes disposés à nous réunir en mai prochain.

"6. Enfin, nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela pour leur utile démarche de conciliation et nous remercions le Gouvernement du Panama de son hospitalité. Panama, 21 avril 1983."

118. Il convient également de préciser que les points qui ont été mentionnés dans notre intervention comme étant les points acceptés par les Ministres des relations extérieures sont les mêmes que ceux dont a parlé le représentant du Panama dans son intervention d'hier matin, où il a dit textuellement :

"Immédiatement après ce voyage, les Ministres des relations extérieures ont indiqué que parmi les questions qui méritent de retenir principalement leur attention, il convenait de mentionner :

"la course aux armements, la limitation des armements et leur réduction, le transfert d'armes, la présence de conseillers militaires et autres formes d'assistance militaire étrangère, les mesures destinées à déstabiliser l'ordre interne d'autres Etats, les menaces et les agressions verbales, les incidents de guerre et les tensions frontalières, la violation des droits de l'homme et des garanties individuelles et sociales ainsi que les graves problèmes d'ordre économique et social qui sont à l'origine de la crise qui affecte la région." [Voir 2434<sup>e</sup> séance, par. 54].

119. Autrement dit, où est l'inexactitude ? Il y a eu une réunion des Ministres des relations extérieures et ils ont examiné les points que nous avons signalés. Je reconnais que je dois préciser que la délégation du Nicaragua, bien qu'étant à Panama, n'a pas pris part à la déclaration commune; mais ce n'est pas parce que le Nicaragua n'y a pas pris part que l'on peut dire qu'il n'y a pas eu de réunion des Ministres des relations extérieures, et d'ailleurs, dans son intervention, le Guatemala n'a pas dit "tous" les Ministres des relations extérieures.

120. En qualifiant ces déclarations de fausses, on ne saurait attribuer le caractère intempestif et la légèreté des propos du Ministre des relations extérieures du Nicaragua qu'à la nervosité provoquée par la situation difficile au Nicaragua; c'est pourquoi je lui recommande le calme et la prudence. Il ne faut pas voir des spectres là où il n'y en a pas; il ne faut pas voir de la ruse là où il n'y en a pas. L'imprudence n'est jamais bonne conseillère.

121. Mon pays voudrait participer à un dialogue multilatéral en toute bonne foi, un dialogue franc en vue de solutions qui élimineront le recours à la force. Les peuples opprimés se distinguent des peuples libres du fait que les premiers font toujours appel à la force, jamais au droit. La force, il faut la chercher dans la conscience de nos peuples et dans les principes du droit international. Ce que nous désirons, c'est contribuer à

mettre fin à une situation de violence en Amérique centrale, qui frappe notre jeunesse, qui consume la vie nationale et exige des efforts gigantesques; nous recherchons notre propre identité sans ingérences étrangères.

122. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui désire exercer son droit de réponse.

123. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons déjà longuement retenu le temps du Conseil sur la question que nous avons soumise à son examen et je me bornerai à apporter quelques brèves précisions afin d'éclairer ou de définir certains aspects pouvant contribuer à mieux faire comprendre la situation aux membres du Conseil.

124. Nous sommes conscients — et c'est précisément pourquoi je serai bref — du fait que tant nos collègues du Conseil que les membres de la communauté internationale savent parfaitement qui est l'agresseur et qui est l'agressé dans cette plainte qui a été présentée par notre gouvernement. Nous sommes également conscients du fait que les membres du Conseil et de la communauté internationale savent parfaitement qui, en Amérique centrale, usurpe le pouvoir du peuple et qui, en Amérique centrale, gouverne avec le peuple. De même, nous sommes conscients du fait que les membres du Conseil et la communauté internationale comprennent parfaitement pourquoi notre gouvernement et notre révolution se sont vus obligés de faire appel au Conseil dans les cas d'invasion que nous avons dénoncés deux fois en un mois, précisément devant cette instance.

125. Le Nicaragua, en tant que membre du Conseil de sécurité, pense que cette instance a l'obligation inéluctable de veiller, en premier lieu, au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que c'est la responsabilité inéluctable de cet organe. A cet égard, nous cherchons, en tant que membres du Conseil, à apporter notre concours pertinent, et ce non seulement dans le cas précis qui touche le Nicaragua, mais chaque fois que cela est nécessaire. C'est pourquoi notre pays a fait appel à l'organe approprié, à l'organe auquel la Charte des Nations Unies elle-même nous autorise à nous adresser en tant que pays souverain, évitant de recourir aux salons du Département d'Etat pour traiter de prétendues plaintes relatives à un présumé trafic d'armes en Amérique centrale, en provenance du Nicaragua vers d'autres pays de la région.

126. Je crois que tous les membres du Conseil et de la communauté internationale savent parfaitement à quoi je fais allusion. Ils savent parfaitement qu'il y a environ un an s'est produit au Département d'Etat, alors que le Secrétaire d'Etat était le général Alexander Haig, une situation où, en essayant de présenter des preuves et de justifier devant leur propre opinion publique et devant

l'opinion publique internationale leur politique belliqueuse à l'égard du Nicaragua, ils ont amené un jeune Nicaraguayen qui avait été capturé en El Salvador, en essayant de prouver, par son intermédiaire, que le Nicaragua participait au trafic d'armes et aidait les patriotes salvadoriens. Nous savons également quels ont été les résultats de ces tentatives. Nous nous rappelons tous parfaitement que la presse des Etats-Unis a interviewé ce jeune Nicaraguayen qui avait été détenu pendant un an. Il a expliqué comment il avait été emmené aux Etats-Unis, comment il avait été traité, comment il avait été amené devant le Département d'Etat et quelles pressions il avait subies pour le pousser à avouer ce qui n'existe pas.

127. Pour terminer, je voudrais établir clairement que les déclarations du représentant du Guatemala ne font que confirmer l'exactitude des déclarations faites hier par le Ministre des relations extérieures [2435<sup>e</sup> séance]. Le Ministre a dit, avec raison, qu'il n'y avait pas eu de réunion des Ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale à Panama, à moins que le Costa Rica, le Honduras, El Salvador et le Guatemala ne prétendent constituer, à eux seuls, l'Amérique centrale. Le Nicaragua est et entend rester une partie de l'Amérique centrale et nous considérons que le Panama et Belize en font également partie. Il convient de définir clairement nos idées, les limites de nos territoires et de déterminer avec précision, du point de vue géographique, la composition d'une région. Par conséquent, les déclarations du représentant du Guatemala corroborent les faits que je me permets, une fois encore, de présenter au Conseil, à savoir qu'il n'y a eu aucune réunion des ministres des relations extérieures des pays centraméricains. Si quatre ministres venant de quatre pays qui font partie de l'Amérique latine ont décidé de se réunir, à la bonne heure ! c'est là le droit souverain de tout un chacun, mais cela ne signifie pas qu'il y a eu une réunion des pays de l'Amérique centrale.

128. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une affirmation du Nicaragua seulement. Dans leurs interventions, la plupart des représentants des pays membres du groupe de Contadora, sinon tous, ont expliqué clairement au Conseil que ce qui s'était passé à Panama constituait une seconde série de consultations, au cours desquelles les ministres d'Amérique centrale se trouvaient à Panama à la disposition des ministres du groupe de Contadora. C'est-à-dire que les ministres du Groupe de Contadora ont, individuellement et bilatéralement, rencontré chacun de nos ministres, rencontres qui avaient été précédées par une session de travail au cours de laquelle les ministres de Contadora s'étaient rendus dans chacun des pays de la région pour y établir le même mécanisme de consultations.

129. Je crois avoir, à présent, exposé clairement non seulement la position de mon gouvernement mais également l'exactitude et la réalité des déclarations faites, hier, par le Ministre de mon pays.

130. Le PRÉSIDENT : Je voudrais en même temps m'excuser auprès de lui si, à un moment ou à un autre, j'ai donné l'impression que je demandais aux représentants d'être brefs. Je n'ai pas souvenance d'avoir invité le Conseil ou les délégations qui ont parlé ici, à être brefs. Au contraire il me paraît normal et même salutaire qu'en une occasion aussi solennelle et importante, tous les représentants puissent parler en leur âme et conscience, et dire ce qu'ils pensent vraiment. Au nom du Conseil, je remercie toutes les délégations qui ont

pris la parole et qui ont dit tout ce qu'elles croyaient pouvoir dire.

*La séance est levée à 13 h 15.*

---

NOTES

<sup>1</sup> A/38/68, annexe.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1* (A/37/1), p. 2.

### **كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة**

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. اسعد منها من المكتبات التي تباع منها أو تكتب إلى: الأمم المتحدة، فرع البيع في سوورلوك أو في جنيف.

#### **如何购取联合国出版物**

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.